

Achat d'une maison sans être mariés

Par duten, le 15/01/2008 à 16:22

Après le décès de maman, j'ai racheté seule à mes frère & soeurs la maison familiale. Mon compagnon avec qui je vais y vivre va investir la vente de sa maison dans les travaux qui sont importants et dureront au moins une année. Je veux qu'il soit protégé dès à présent et surtout qu'au final nous soyons propriétaires à 50% chacun de ce bien. IL A 2 ENFANTS ET MOI 1 Bien que très enthousiaste, Il a besoin d'être rassuré avant d'investir le fruit de la vente de sa maison, ce que je conçois tout à fait. Pouvez-vous m'indiquer s'il vous plaît, quelle est la méthode la plus avantageuse, la moins onéreuse et la plus adéquate pour la marche à suivre (SCI ou vente en dation en paiement sous condition résolutoire du bon déroulement et de l'achèvement des travaux). ceci sont de conseils que m'ont adressé mes connaissances mais ce sont des termes un peu étrangers pour moi, je l'avoue.

Mon compagnon est artisan et installe son entreprise sur la propriété. merci de votre aide